

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU PAS DE CALAIS

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil : 22

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 26

**Date de la convocation :**

13/06/2023

**Date d'affichage :**

13/06/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'EPERLEQUES**

**Séance du 20 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois le vingt juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

**Secrétaire : Alain MASSON**

**Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Didier VANDAELE – Sophie WAROT – Douglas VERSCHEURE – Sandrine DEMAUDE – Edith MERLIER – Alain MASSON – Laurent BRICHE – Annick CROQUELOIS – Sandrine LORIO – Monique VALENTIN – Estelle LECOFFRE – Patrick POTEL – Anthony BARBIER – Gabin LORGNIER – Marjory DELAVAL – Antoine TUSO – Sabrina LOOTVOET – Nicolas CHOCHOY – Jérôme LEBOUCHER – Jean-Bernard BONDUELLE**

**Absents : Hugues LAVOGIEZ (pouvoir à Sandrine DEMAUDE) – Estelle FOSSETTE (pouvoir à Annick CROQUELOIS) – Anne GOMBERT (pouvoir à Estelle LECOFFRE) – Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORGNIER) – Ludovic COCQUEMPOT**

2023/29

**OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade, la titularisation du personnel ou encore de la mise à jour des intitulés de grades.

Madame Emmanuelle DUQUESNE, actuellement rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, a réussi le concours d'attaché le 15 juin 2023.

Le tableau des effectifs doit être modifié comme suit :

- Ouvrir un poste d'attaché

La nomination par voie de réussite au concours ne nécessite pas un passage en Commission Administrative Paritaire (CAP). A la fin de la publicité à la bourse de l'emploi, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2023, Madame Emmanuelle DUQUESNE remplit les conditions pour être nommée.

Le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit et autorise Monsieur le Maire à nommer l'agent sus visé sur ce poste :

<u>Cadres d'emplois</u>	<u>Grades</u>	<u>Nombres d'emplois</u>	<u>Nombres d'emplois contractuels</u>
<b><u>Filière administrative</u></b>			
Attaché territorial	Attaché principal	1	
	Attaché	1	
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 (Non pourvu)	
	Rédacteur	2	
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	
	Adjoint administratif	1 (Non pourvu)	4
<b><u>Filière animation</u></b>			
	Adjoint d'animation	1	
<b><u>Filière technique</u></b>			
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise territorial principal	2	
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	
	Adjoint technique	10 (Dont 3 non pourvu)	8
<b><u>Filière culturelle</u></b>			
Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	
<b><u>A.T.S.E.M.</u></b>	A.T.S.E.M. principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	
<b>TOTAL</b>		<b>26</b>	<b>12</b>

Et précise que les crédits suffisants restent prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus. Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Alain MASSON.



Le Maire,  
Laurent DENIS.



